

9. Avez-vous déjà publié des ouvrages sur des sujets communautaires ou êtes-vous en train de préparer une publication ? Dans l'affirmative, veuillez en donner des détails

.....
.....
.....
.....

10. Décrivez en quelques mots les raisons de votre demande de stage

.....
.....
.....
.....

11. Quels sont vos loisirs ?

.....

12. Souhaitez-vous faire une demande de bourse (à défaut d'autres soutiens financiers) ?

oui non

Je soussigné(e) déclare que les informations données ci-dessus sont véridiques et complètes. Je comprends que toute fausse déclaration ou omission, ou l'absence d'un document peuvent entraîner l'annulation de ma demande, et qu'une demande non signée ne pourra pas être prise en considération.

DATESIGNATURE

SOYEZ PRÉCIS(E) EN REMPLISSANT CE FORMULAIRE ET NE VOUS RÉFÉREZ PAS À D'AUTRES DOCUMENTS, S.V.P.

Votre demande doit être accompagnée des documents suivants :

- votre accusé de réception complété par votre nom et adresse
- un curriculum vitae
- une lettre de motivation pour le stage rédigée soit en anglais soit en français (dactylographiée de préférence);
- des copies de vos diplômes et certificats;
- une copie de votre carte d'identité/passeport;
- une déclaration financière (précisant si vous bénéficiez ou non d'un soutien financier).

Envoyez votre dossier de candidature à :

Le Médiateur européen - "Demande de stage"
1, avenue du Président Robert Schuman BP 403
67001 Strasbourg Cedex
FRANCE

Pour rappel, votre dossier complété devrait nous parvenir :

- avant le 30 avril (pour les stages débutant le 1er septembre)
- avant le 31 août de l'année précédente (pour les stages débutant le 1er janvier)

MEDIATEUR EUROPEEN



SECRETARIAT

**Numéro de réf. de
votre demande**

.....
A compléter par l'administration

A compléter par votre nom et adresse et à renvoyer au Médiateur

Strasbourg,

Accusé de réception

Madame,
Monsieur,

J'ai bien reçu votre demande de stage auprès du Médiateur européen et vous en remercie.

Vous recevrez une lettre du Médiateur européen vous informant du résultat de votre demande, soit d'ici la fin novembre si vous avez postulé pour un stage débutant le 1er janvier, soit d'ici la fin juillet si vous avez postulé pour un stage débutant le 1er septembre.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

João SANT'ANNA
Responsable du département administratif et financier

Stage auprès du service du Médiateur européen –Informations de base

Durée et lieu des stages

Le stage a une durée minimale de quatre mois. Il peut être prolongé pour une durée laissée à l'appréciation du Médiateur, normalement dans la limite d'une durée maximale de 11 mois. Ils débutent le 1er septembre et le 1er janvier de chaque année. Le lieu de travail est laissé à l'appréciation du Médiateur, généralement il est déterminé sur la base des besoins linguistiques.

Critères de sélection

En règle générale, le Médiateur recrute des candidat(e)s ayant obtenu leur licence en droit et qui sont diplômé(e)s en Droit communautaire. Etant donné que le service est relativement petit, et que le personnel travaille dans les langues du Traité, la connaissance de plusieurs langues est un atout considérable.

Calendrier de la procédure de recrutement

	<i>Stage débutant en janvier</i>	<i>Stage débutant en septembre</i>
Date limite de dépôt de la demande	31 août (de l'année précédente)	30 avril
Accusé de réception de la demande	Dans le mois qui suit	Dans le mois qui suit

La décision du Médiateur européen informant les candidat(e)s du résultat de leur demande leur sera envoyée avant fin novembre pour les stages débutant le 1er janvier, ou avant fin juillet pour les stages débutant le 1er septembre.

Les candidat(e)s dont la demande n'a pas été retenue peuvent refaire une demande pour un stage ultérieur. Un nouveau dossier doit alors être introduit.

Profil de l'emploi

Les stagiaires procèdent ordinairement soit à l'étude de plaintes ou de réclamations, soit à des recherches afférentes à l'activité du Médiateur, ou les deux à la fois. Dans le cas de plaintes ne relevant pas du mandat du Médiateur, le/la stagiaire devra indiquer aux citoyens une autre instance nationale ou communautaire susceptible d'en être saisie. De temps en temps, des travaux de traduction sont confiés aux stagiaires. Les stagiaires travaillent sous l'autorité directe d'un conseiller juridique.

Bourse

Les stagiaires qui ne perçoivent ni salaire ni autre forme d'aide financière bénéficient d'une bourse pour la durée du stage. Le montant d'une bourse équivaut à 25 % du traitement de base d'un fonctionnaire de grade AD 6 (A*6 jusqu'au 30 avril 2006) échelon 1 (soit environ 1085 €), auquel s'ajoute l'allocation de foyer, s'il y a lieu. Ce montant peut être modifié par décision du Médiateur. Les frais de transport sont également pris en charge dans certaines limites (pour plus de détails à propos du transport, voir la Décision du Médiateur européen sur les stages).

Maladie et congé

Les stagiaires doivent être assuré(e)s en cas de maladie et d'accident par une police d'assurance contractée à cet effet par le Parlement européen auprès d'une compagnie d'assurances privée. Le service du Médiateur européen acquitte 100% des frais d'assurance. A la demande du/de la stagiaire, le Parlement européen assurera également le conjoint et les enfants contre les risques de maladie et d'accidents. Dans ce cas, les primes d'assurance seront entièrement à la charge du/de la stagiaire.

Les stagiaires ont droit à deux jours ouvrables de congé par mois de stage.

Logement

Les stagiaires doivent trouver leur propre logement. Le secrétariat du Médiateur européen peut leur fournir des renseignements et des conseils, si nécessaire.

Adresse du bureau

*Le Médiateur européen, 1 avenue du Président Robert Schuman, BP 403, F - 67001 Strasbourg Cedex ;
Tél.: +33 388 17 23 13 ; Fax: +33 388 17 90 62; Courrier électronique : eo@ombudsman.europa.eu.*

Pour d'autres informations sur le Médiateur européen, veuillez consulter notre site Internet: <http://www.ombudsman.europa.eu>.

Contact : Mme. Isgouhi KRIKORIAN